

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MARDI 18 MARS 2025

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 18

NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 9

AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 5

Le 18 mars 2025, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER (arrivée 18h20)

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD,

Séiez : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Françoise BESNARD donne pouvoir à Gérard VERNAY

Nicolas MORIN donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Thierry GAIDE donne pouvoir à Jean-Claude FRAISSARD

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

EXCUSÉS

Bourg-Saint-Maurice : Morgan LE LANN

Séiez : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Gérard MATTIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Lionel ARPIN est désigné secrétaire de séance

2025-62

CONVENTION D'ACCUEIL EN RESIDENCE D'ARTISTE AVEC GIANDRA DE CASTRO EN VUE D'UNE EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE

En 2024, la communauté de communes a installé un ensemble de supports d'exposition pour animer le secteur de la voie verte en proposant une action culturelle à découvrir « hors-les-murs » et destinée à l'ensemble des usagers piétons et cyclistes, comptant à la fois des habitants, des visiteurs et des touristes. Le souhait de la collectivité était d'installer des supports pérennes, réutilisables d'année en année. L'exposition « Natures vives », mettant en valeur la flore locale, a rencontré un vif succès durant l'été 2024.

En vue de la prochaine exposition qui s'installera le long de la voie verte durant la saison estivale 2025, un travail de repérage a été effectué à l'automne 2024 avec l'artiste Giandra de Castro, invitée à produire la prochaine installation, à la suite de l'avis favorable de la commission Culture & Patrimoine. Cette artiste-photographe est spécialisée dans la photographie de l'eau et du patrimoine aquatique. Cette exposition mettra en valeur le patrimoine naturel de l'Isère, traversant l'ensemble de la vallée de Haute Tarentaise, depuis la vallée du Prariond jusqu'à Bourg Saint Maurice. Ce projet d'exposition est élaboré en concertation étroite avec les communes traversées.

L'artiste sera accueillie à plusieurs reprises jusqu'au mois de juin 2025 pour effectuer ses prises de vue et produire l'installation photographique. L'exposition sera visible dès le début de la saison d'été 2025 jusqu'à l'automne.

Afin d'encadrer la résidence de l'artiste, une convention est élaborée pour décrire les modalités d'accueil. 16 journées de travail sur site et de prises de vue sont planifiées, pour un cachet s'élevant à 8 000 euros. Cette convention, annexée à la présente délibération, fixe les conditions de collaboration et d'accueil entre la communauté de communes de Haute-Tarentaise et l'artiste-auteur.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'accueillir l'artiste-auteur en résidence artistique ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention entre la communauté de communes et l'artiste-auteur, annexées à la présente délibération, ainsi que tous les documents s'y rapportant ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2025.

Yannick AMET

Président



CONVENTION

Convention d'accueil en résidence d'artiste dans le cadre d'un repérage artistique

ENTRE

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise, représentée par son Président, Monsieur Yannick AMET, dûment habilité, désignée sous le sigle CCHT,

D'une part

ET

Giandra de Castro, désignée sous le terme « artiste-auteur », domiciliée au 96 rue du Châble 74170 Saint Gervais les Bains, SIRET 84911850000024

► **PRÉAMBULE**

L'artiste-auteur est accueillie en résidence sur le territoire de la Haute Tarentaise Vanoise pendant 5 séances de prise de vue d'ici l'été 2025, à la demande de l'organisateur. Cet accueil est réalisé dans le cadre de la prochaine exposition qui animera la voie verte durant l'été 2025, à l'initiative de la communauté de communes qui dispose depuis l'été 2024 d'un ensemble de supports d'exposition sur ce site.

En vue de la prochaine exposition qui se tiendra durant la saison estivale 2025, il a été proposé aux membres de la commission Culture & Patrimoine de produire une exposition mettant en valeur le patrimoine naturel de l'Isère, traversant l'ensemble de la vallée de Haute Tarentaise, depuis les glaciers des sources de l'Isère jusqu'à Bourg Saint Maurice. Un premier travail de repérage a eu lieu dès l'automne 2024, en concertation avec les communes, afin d'identifier les sites naturels à photographier.

Le projet d'exposition prévoit l'installation de 25 panneaux photographiques inédits le long de la voie verte. Les prises de vue sont réalisées exclusivement en Haute Tarentaise, en lien étroit avec les communes et leurs services municipaux et touristiques. L'exposition sera inaugurée le 7 juillet 2025 et sera visible jusqu'à l'automne 2025, selon les contraintes météorologiques.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

► **ARTICLE 1 - Objet de l'accueil en résidence artistique**

L'artiste-auteur s'engage à réaliser, lors de ses venues :

- Les prises de vue nécessaires à l'installation de 25 panneaux photos, dans le respect des autorisations octroyées et du plan de travail convenu entre l'artiste-auteur et la CCHT
- Les rencontres avec les personnes-ressources du territoire nécessaires à la réalisation de l'exposition
- La participation au vernissage de l'exposition dont l'inauguration est prévue le 7 juillet
- La proposition d'activités de médiation culturelle avec le grand public, coordonnées par la CCHT en lien avec les communes intéressées

► **ARTICLE 2 – Modalités d'accueil**

L'organisateur prend à sa charge et assure l'ensemble du bon déroulement de l'accueil de l'artiste-auteur sur le territoire jusqu'en juin 2025, selon le planning convenu entre les deux parties.

L'organisateur s'engage à respecter les modalités suivantes :

- Prise en charge d'un cachet artistique d'un montant de 8000 euros ttc, correspondant à 16 journées complètes de prise de vue sur le territoire
- Prise en charge des frais de déplacement de l'artiste-auteur entre son lieu de domicile et son lieu d'hébergement sur le territoire de la Haute Tarentaise
- Prise en charge des frais de bouche sous forme d'un forfait-repas
- Prise en charge de l'hébergement de l'artiste-auteur sur le territoire de Haute Tarentaise durant l'accueil en résidence artistique
- Accompagnement et transport de l'artiste-auteur vers les sites naturels à repérer
- Mise en lien avec les acteurs locaux

Fait en deux exemplaires originaux, destinés aux deux parties signataires.

Giandra de Castro

Artiste

A _____, le

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise

Monsieur Yannick AMET,

Président

A _____, le

